SEANCE DU 16 FEVRIER 2015
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES CŒUR de BRESSE

Nombre de conseillers en exercice : 47

Présents à la séance : 38 + 7 pouvoirs

Date de la convocation 10 février 2015

L'an deux mille quinze et le seize du mois de février le conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Bresse s'est réunie à la salle du Temps Libre à Montagny près Louhans sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT

Etaient présents : Mr Anthony VADOT, Mme Liliane GAUDILLERE, Mr François GUILLEMAUT, Mme Patricia TERRIER, Mr Jean-Paul PIRAT, Mme Martine MOREL, Mr Michel THIVET, Mmes Francine MARTIN, Claudine CHEVAUCHET, Michelle LIEVAUX, Mr Frédéric BOUCHET, Mme Caroline LAURENT, Mr Jacques MOUGENOT, Mme Paule MATHY, Mmes Monique BONIN, Véronique REYMONDON, Mrs Jacky BONIN, Rémy CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER, Mrs Stéphane BESSON, Jacky RODOT, Denis PARISOT, Mme Françoise MAITRE, Mrs Daniel ROLLIN, Xavier BARDET, Mme Maryline THURILLET, Mrs Eric BERNARD, Michel BUGUET, Mme Mireille PERREAUT, Mrs Cédric MASSON, Jean-Marc ABERLENC, Mme Evelyne THIBERT, Mrs Fabien WALTEFAUGLE, Christian CLERC, Mme Anne-Marie CŒUR, Mrs Patrick LECUELLE, Mme Chantal PETIOT, Mr Gérard JOUVENCEAU.

Etaient excusés : Mrs Charles LAMY AU ROUSSEAU, Damien CHARTON pouvoir donné à Mr Anthony VADOT, Mme Christine BUATOIS pouvoir donné à Mr Frédéric BOUCHET, Mr Olivier MARTIN pouvoir donné à Mme Caroline LAURENT, Mme Stéphanie LEHEIS pouvoir donné à Mr Jacques MOUGENOT, Mr Denis FRERON pouvoir donné à Mr Denis PARISOT, Mr Didier LAURENCY, Mr Bruno FAVETTE pouvoir donné à Mr Cédric MASSON, Mr Julien PRUDENT pouvoir donné à Mr Jacky BONIN.

Secrétaire de séance : Mr Cédric MASSON.

009-Objet : Vœu pour le maintien du guichet de la gare de Seurre

Considérant la démarche des élus de la ville de Louhans-Châteaurenaud portant à notre connaissance le projet de la Direction régionale de la SNCF de réduire considérablement les horaires d'ouvertures du guichet de la gare de Seurre, passant d'une ouverture journalière (du lundi au vendredi) à une ouverture restreinte au lundi matin et au vendredi après-midi,

Considérant le vœu du Conseil municipal de la Ville de Seurre en date du 18 septembre 2014 demandant à la SNCF de revenir sur sa décision de réduire la durée d'accueil au guichet en gare et de rétablir le maintien du service rendu à la population, pour Seurre et tous les villages environnants,

Considérant le vœu du Conseil municipal de la Ville de Louhans-Châteaurenaud en date du 8 octobre 2013 qui, à l'unanimité, « demande à la SNCF de s'engager sur la pérennité du guichet SNCF de la Gare de Louhans avec la durée d'ouverture actuelle pour 2014 et les années à venir et demande au Conseil Régional de Bourgogne de soutenir fermement cette requête du Conseil municipal ».

Considérant le vœu du Conseil municipal de la Ville de Louhans-Châteaurenaud en date du 18 décembre 2014 qui, à l'unanimité, soutient le vœu de la commune de Seurre,

Le Conseil communautaire rappelle à la SNCF et au Conseil régional de Bourgogne l'importance du maintien de l'ouverture des guichets de gare pour nos territoires ruraux, dans un souci d'égalité d'accès aux services pour l'ensemble des usagers. Pour préserver et développer l'attractivité de notre territoire, il est indispensable que nous disposions de gares ouvertes et accessibles, ainsi que de trains à des horaires qui répondent aux besoins réels des usagers.

Sur proposition du Bureau
Le Conseil Communautaire ouï
L'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré

EMET le vœu suivant: « *Le Conseil communautaire, soutient le vœu de la Ville de Seurre demandant le maintien des heures d'ouverture du guichet de sa gare, qui au même titre que le guichet de la gare de Louhans assure une mission de service public pour les habitants de notre territoire, et affirme à la SNCF et au Conseil Régional de Bourgogne, sa volonté de préserver la durée d'ouverture actuelle de son guichet à Louhans, et sa très grande vigilance pour permettre à tous l'accès au train* ».

Accusé réception 714-23022015-200042380
Certifié exécutoire pour avoir été reçu
En Sous Préfecture le 23/02/2015
Et publié, affiché ou notifié le 23/02/2015

Le Président
Anthony VADOT

COMMUNAUTÉ CŒUR DE BRESSE DE COMMUNES

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Le président
Anthony VADOT

COMMUNAUTÉ CŒUR DE BRESSE DE COMMUNES